

avis de convocation **à l'assemblée générale 2014**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
AURA LIEU MARDI 6 MAI 2014 À 14 H 30
AU PALAIS BRONGNIART
28 PLACE DE LA BOURSE 75002 PARIS

Sommaire

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	2
PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
PRÉSENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	6
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	8
FAITS MARQUANTS 2013	9
RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS	12
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION	13
PROJETS DE RÉOLUTION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES	17
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
MODALITÉS PRATIQUES	28
PUBLICATIONS 2014	33

Les informations contenues dans le présent document sont disponibles sur les sites

www.cnp-finances.fr

www.cnp.fr

Avril 2014/CNP Assurances - Direction juridique corporate - Réf. CNP/2014/001/GJ1

Conception et réalisation de la couverture :  **Textuel La Mine**

Crédits photos : T. Gogny-BPCE / F. Juery

Réalisation du document :  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80



Papier issu de forêts gérées durablement et de source contrôlée.



Message du président du conseil d'administration

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de CNP Assurances qui se tiendra le 6 mai 2014, à 14 heures 30, au Palais Brongniart, 28 Place de La Bourse – 75002 Paris.

L'assemblée générale sera l'occasion de vous présenter l'activité du Groupe, les résultats et les objectifs stratégiques de CNP Assurances ainsi que la gouvernance de notre entreprise et vous serez appelés à vous prononcer notamment sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2013.

Compte tenu des bonnes performances que reflètent les comptes de CNP Assurances, en ligne avec les orientations stratégiques, le conseil d'administration a fait le choix de maintenir une politique d'affectation des bénéfices favorable aux actionnaires.

Je souhaite vivement que vous puissiez participer personnellement à ce rendez-vous annuel où vous aurez l'occasion de prendre part activement et de vous associer, par votre vote, aux décisions importantes de notre Société, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Votre conseil d'administration vous propose également deux résolutions à caractère extraordinaire visant à réduire la durée statutaire maximale des mandats des administrateurs et des censeurs de 5 à 4 ans, afin de se conformer aux préconisations du code AFEP-MEDEF.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Dans l'attente de vous accueillir très prochainement, le directeur général, Frédéric Lavenir et moi-même vous remercions de la confiance et de l'intérêt que vous portez à notre société CNP Assurances.

Jean-Paul FAUGÈRE

Chiffres-clés

(Source : résultats annuels 2013 de CNP Assurances)

4 800

collaborateurs dans le monde

1^{er}

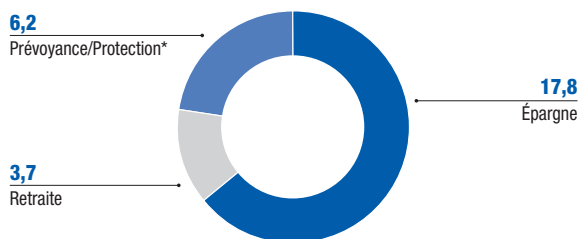
assureur de personnes
en France

3^{ème}

assureur vie européen

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

(En millions d'euros, normes IFRS)



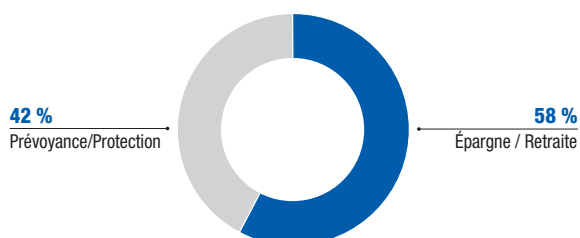
* Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)

(En millions d'euros)



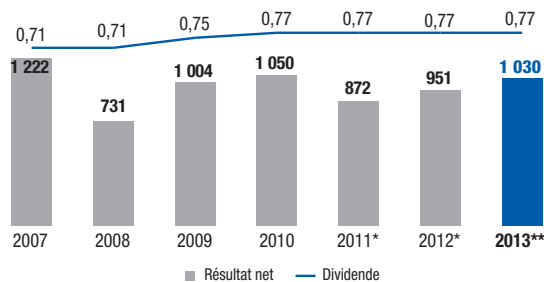
RÉPARTITION DU RBE PAR SEGMENT



* Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD.

HISTORIQUE DU RÉSULTAT NET ET DU DIVIDENDE

(En euros par action ; en millions d'euros)



* Avec option de paiement du dividende en action.

** Soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 6 mai 2014.

27

millions d'assurés en prévoyance/
protection dans le monde

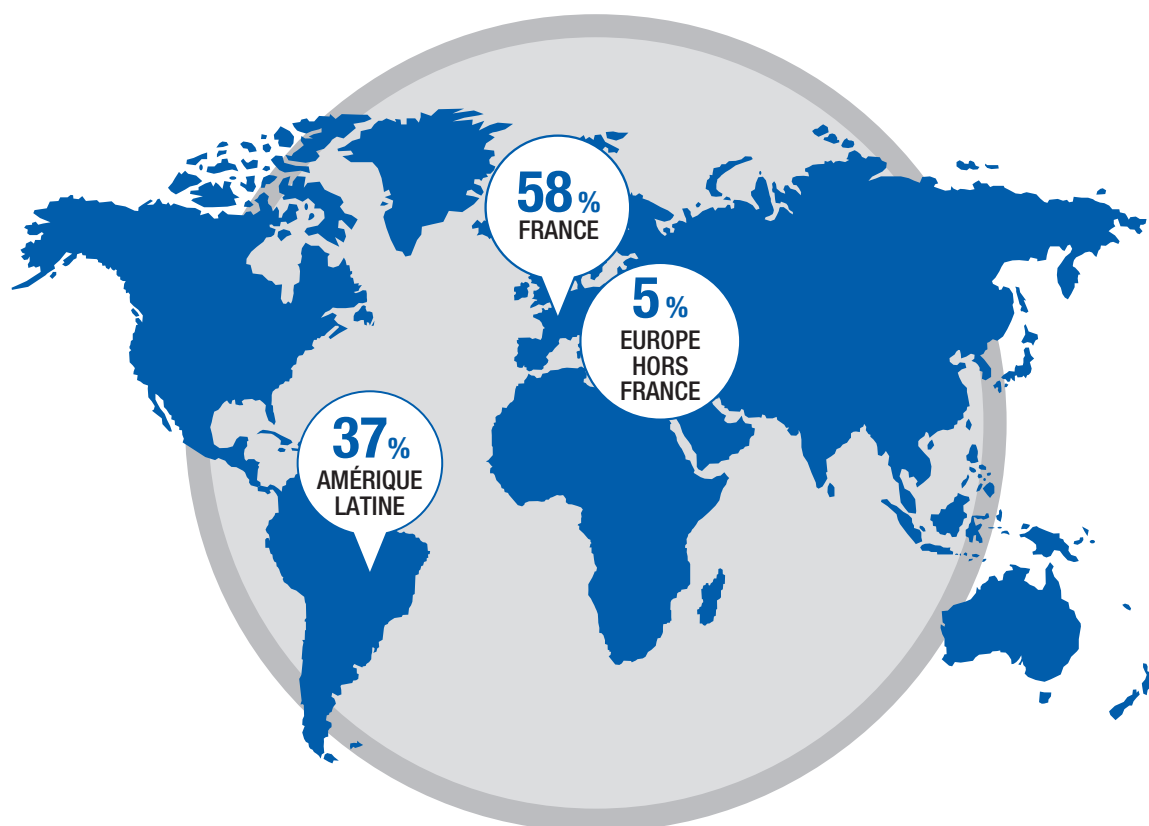
14

millions d'assurés en épargne/
retraite dans le monde

27,7

milliards d'euros
de chiffre d'affaires en 2013

■ LE GROUPE EST PRÉSENT EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE LATINE
RÉPARTITION DU RBE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



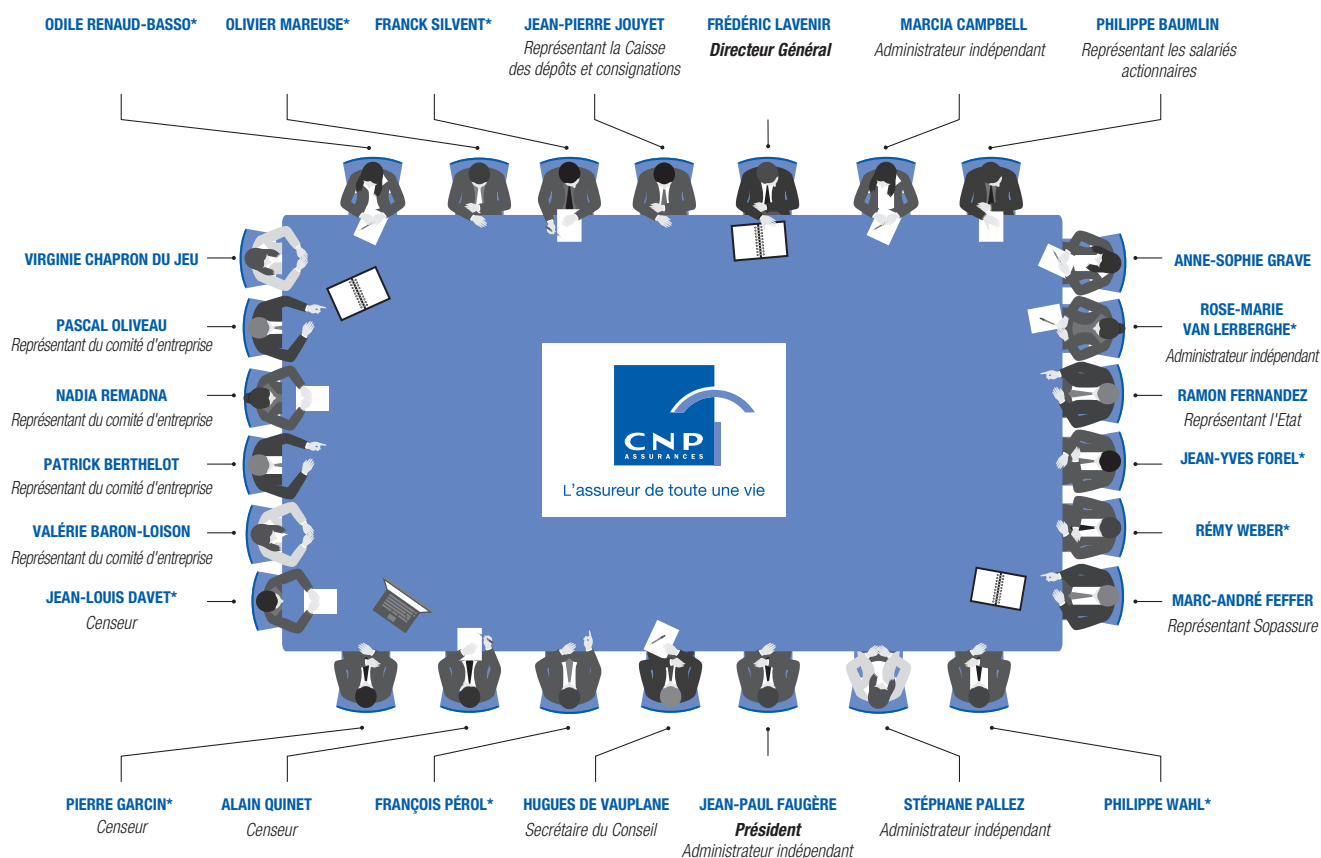
Présentation de la gouvernance et du conseil d'administration

Conseil d'administration

CNP Assurances a fait le choix depuis 2007, d'adopter une organisation de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de Président du conseil d'administration de celles de Directeur général. Ce mode de gouvernance permet d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Le conseil d'administration est en charge d'administrer CNP Assurances. À ce titre, il détermine notamment les grandes orientations de l'activité du Groupe, arrête les comptes annuels et le budget prévisionnel et peut se saisir de tout sujet affectant la bonne marche de l'entreprise.

Les directeurs généraux adjoints ainsi que les responsables opérationnels des fonctions clés de l'entreprise sont régulièrement invités à assister au conseil, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.



* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

Le renouvellement du conseil d'administration s'effectue désormais par roulement, conformément aux résolutions de l'assemblée générale du 29 juin 2012 qui a fixé la durée des mandats des administrateurs, actuellement en fonction, à deux, quatre ou cinq ans, selon le cas. Il est proposé à l'assemblée générale annuelle de 2014 de réduire de 5 à 4 ans la durée statutaire maximale des mandats des administrateurs et censeurs nommés ou renouvelés à compter de cette assemblée.

Parité au sein du conseil



- L'assemblée générale du 25 avril 2013 a permis d'accroître la proportion des administratrices en portant leur nombre à quatre, soit une proportion de 22 %.
- Cet effort de parité s'accroît en 2014 par les nominations de Mesdames Odile Renaud-Basso et Rose-Marie Van Lerberghe, pour lesquelles la ratification de leur nomination est proposée à l'assemblée générale du 6 mai 2014, portant ainsi le nombre d'administratrices à six soit un ratio de 33 %.

Composition des comités du conseil

COMITÉS DU CONSEIL	Philippe Baumin	Marcia Campbell	Virginie Chapron du Jeu	Jean-Paul Faugère	Marc-André Fefter	Jean-Yves Foret*	Anne-Sophie Grave	Olivier Mareuse*	Stéphane Paliez	François Péro*	Odile Renaud-Basso*	Franck Silvent*	Rose-Marie Van Lerberghe*	Philippe Wahl*	Rémy Weber*
Comité d'audit et des risques	●	●			●		●	◆							●
Comité des rémunérations et des nominations			●						●	●		◆	●		
Comité stratégique			◆	●	●		●	●			●				

● membre
◆ Président

* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

Présentation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

soumise à l'avis consultatif de l'assemblée générale

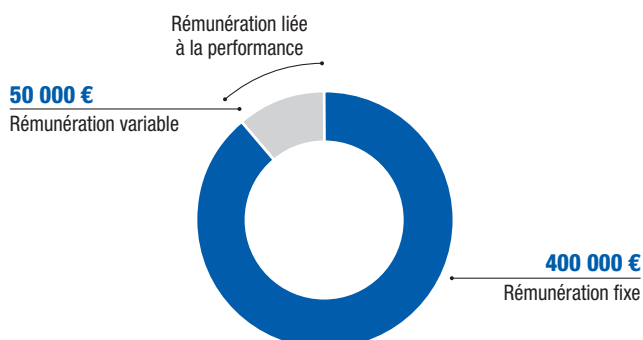
Présentation de la politique de rémunération

“ Les contraintes réglementaires liées à l'appartenance au secteur public de CNP Assurances encadrent et limitent la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Néanmoins, les critères qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la détermination de la partie variable de la rémunération du directeur général et la mesure de l'atteinte des objectifs prévus dans ces critères ont vocation à refléter le plus possible l'appréciation globale de la performance du directeur général au titre de son mandat social. ”

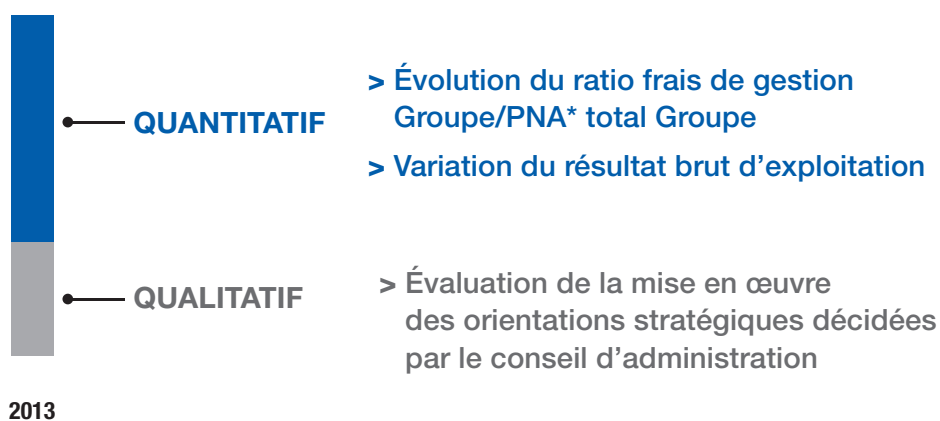
Rémunération 2013 du président

250 000 €
Rémunération fixe

Rémunération 2013 du directeur général



Critères de détermination de la rémunération variable du directeur général due au titre de 2013



- Le président et le directeur général, depuis leur prise de fonctions respectives, n'ont reçu ni exercé d'option de souscription d'actions, d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme. En outre, ils ne bénéficient d'aucune indemnité de départ liée à la cessation de leur mandat social.
- Au cours de l'exercice écoulé, le groupe CNP Assurances n'a accordé aucune indemnité de rupture ni aucun autre avantage à long terme aux membres du conseil d'administration ou au directeur général de CNP Assurances.

* PNA : produit net d'assurance.

Ordre du jour de l'assemblée

Ordre du jour à caractère ordinaire

Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, rapport du président du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes

- I** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- II** Approbation des comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2013
- III** Affectation du résultat de l'exercice 2013 et fixation du dividende
- IV** Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce
- V** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration
- VI** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du directeur général
- VII** Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société

Ordre du jour à caractère extraordinaire

- VIII** Modification statutaire de la durée du mandat des administrateurs (article 16.1 des statuts)
- IX** Modification statutaire de la durée des fonctions des censeurs (article 25 des statuts)

Ordre du jour à caractère ordinaire

- X** Ratification de la nomination de Mme Odile Renaud-Basso en qualité d'administratrice
- XI** Ratification de la nomination de Mme Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice
- XII** Ratification de la nomination de M. Olivier Mareuse en qualité d'administrateur
- XIII** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier Mareuse
- XIV** Ratification de la nomination de M. Rémy Weber en qualité d'administrateur
- XV** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Rémy Weber
- XVI** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Forel
- XVII** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Pérol
- XVIII** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Franck Silvent
- XIX** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Wahl
- XX** Renouvellement du mandat de censeur de M. Pierre Garcin
- XXI** Nomination de M. Jean-Louis Davet aux fonctions de censeur
- XXII** Pouvoirs pour formalités

Faits marquants 2013

1.1. Premier semestre

CAIXA SEGUROS, FILIALE DE CNP ASSURANCES AU BRÉSIL, PREND LE CONTRÔLE DE PREVISUL

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a finalisé en mars 2013 l'acquisition de 70 % du capital de Previsul, compagnie d'assurance spécialisée en assurance de personnes. Previsul est présente depuis 106 ans sur le marché brésilien et en particulier dans l'état du Rio Grande do Sul.

Cet investissement de 70 MBRL (27 M€) s'inscrit dans la stratégie de croissance de Caixa Seguros. La filiale brésilienne de CNP Assurances intervient sur les secteurs de l'assurance vie, de la retraite, de la prévoyance, de l'assurance dommages et de la santé.

La prise de contrôle de Previsul a pour objectif de renforcer l'implantation du Groupe dans la région sud du Brésil, un marché de 24 millions d'habitants à forte identité régionale.

Previsul est une compagnie fondée en 1906, spécialisée en assurance de personnes, avec un portefeuille de près de 600 000 assurés, un effectif de 143 collaborateurs et près de 3 000 courtiers partenaires. L'entreprise a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 146,5 MBRL (57 M€) et un résultat net de 5,9 MBRL (2,3 M€).

Au sein de Caixa Seguros, Previsul continuera de s'affirmer comme une importante compagnie d'assurance de la région sud du pays et accélèrera son développement.

Cette acquisition est parfaitement en ligne avec l'ambition de CNP Assurances de développement au Brésil en complétant son maillage géographique et en diversifiant ses canaux de distribution.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE CHYPRIOTE

Le 25 mars dernier, l'Eurogroupe a décidé la mise en œuvre d'un plan de sauvetage de l'économie de la République de Chypre.

Ce plan de sauvetage prévoit notamment la mise en liquidation de Laiki Bank, le partenaire avec lequel le groupe CNP Assurances a un accord depuis 2008, dont les dépôts transférés à d'autres établissements sont passibles d'une décote.

Avant la crise, le total des actifs du groupe CNP LIH s'élevait à 706 M€ dont 186 M€ sur la contrepartie Laiki Bank, essentiellement en dépôts bancaires (156 M€).

Le Groupe a décidé, dès l'arrêté de mars 2013, de provisionner tous ces actifs ; au total, l'évaluation actuelle de la dépréciation des actifs bancaires détenus par CNP CIH a un impact de 13 M€ sur le résultat consolidé (part du groupe).

De plus la situation économique et financière de Chypre a conduit à enregistrer dans le résultat une dépréciation du Goodwill et de la valeur du portefeuille de contrats à hauteur de 50 M€ (part du groupe).

SUCCÈS DU PAIEMENT DU DIVIDENDE 2012 EN ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 € par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, qui pouvait être exercée du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des Dépôts et consignations, Sopassure ⁽¹⁾ et l'État) : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération se traduit par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 €. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2013, sont assimilables aux actions ordinaires de la Société déjà admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris.

À l'issue de cette opération, le capital social est composé de 686 618 477 actions de 1 euro de nominal.

RÉCOMPENSE POUR LA GESTION D'ACTIFS

Le Revenu a procédé le 23 mai à la remise de ses 27^e Trophées, qui priment les meilleurs fonds d'investissements. L'hebdomadaire du placement en Bourse récompense dans trois catégories – assureurs, grands réseaux bancaires et établissements indépendants – les gérants les plus performants sur trois et dix ans.

CNP Assurances s'est vu remettre le Trophée d'or de la meilleure gamme sur trois ans en actions européennes et le Trophée de bronze de la meilleure performance globale sur trois ans.

(1) Holding détenu par La Banque Postale (50,1 %) et par le groupe BPCE (49,9 %).

L'AGEFI PRIME LE PRODUIT PRÉVOYANCE DU LOCATAIRE CONÇU POUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

CNP Assurances remporte avec les Caisses d'Épargne le prix de bronze des Actifs du Patrimoine dans la catégorie Prévoyance individuelle pour la « Prévoyance du Locataire ».

Ce prix récompense les produits financiers collectifs, contrats d'assurance vie ou solutions de prévoyance distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale. Ils sont

analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité, pour les produits lancés au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les produits existants.

Cette offre a connu un succès commercial dans le réseau avec près de 6 000 contrats vendus depuis le début de l'année, et ce dans seulement 7 caisses sur 17. La commercialisation à la France entière est prévue avant la fin de l'année.

1.2. Deuxième semestre

RALLONGEMENT DE LA MATURITÉ DE LA DETTE SUBORDONNÉE

CNP Assurances a finalisé le 19 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée. Cette dernière a pris la forme d'un rachat partiel de la souche perpétuelle de 1 250 M€ à hauteur de 380 M€. Le financement a été réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 m\$, placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens.

Les opérations de rachat et d'émission nouvelle ont été lancées de façon concomitante. L'objectif de la transaction était de rallonger la maturité moyenne de la dette subordonnée de CNP Assurances, en remplaçant partiellement une souche ayant une date de call en 2016 par une nouvelle souche ayant une date de call en 2019.

La notation des obligations est de A- par l'agence Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés. Les titres émis sont inclus dans le capital réglementaire, ainsi que dans le calcul du capital économique selon Standard & Poor's, dans les limites admissibles.

LEADERSHIP DE CAIXA SEGUROS SUR LE MARCHÉ DE LA MICRO-ASSURANCE

Le journal économique brésilien Valor a publié, le 22 octobre 2013, une étude sur la micro-assurance qui confirme le leadership de Caixa Seguros, filiale brésilienne de CNP Assurances.

Avec un prix accessible et des modalités d'adhésion simplifiées, la micro-assurance est une protection qui vise à préserver la situation socio-économique des populations à faible revenu.

Selon Valor, la micro-assurance (100 millions de clients potentiels) est actuellement l'objet de toutes les attentions des compagnies d'assurances brésiennes. Caixa Seguros a pris une avance considérable sur cette activité à la fois très porteuse et à forte utilité sociale, où elle détient une part de marché de 95 %.

L'objectif de Caixa Seguros est d'atteindre un rythme mensuel de vente de 100 000 polices d'assurance Amparo. Ce produit phare du Groupe sur le segment de la micro-assurance inclut pour un prix de 2,50 BRL par mois (moins d'un euro) une large palette de garanties : en cas de décès du responsable

de famille, et donc de perte brutale de revenu, Amparo couvre le coût des obsèques avec un service complet d'assistance funéraire et garantit le versement d'une rente et d'une aide alimentaire pendant 3 mois.

CRÉATION D'UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Les groupes CNP Assurances et Humanis ont reçu en décembre 2013 l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour fusionner leurs filiales respectives d'épargne salariale FONGEPAR SA et Inter Expansion. La nouvelle entité Inter Expansion-FONGEPAR est détenue à 65 % par Humanis, l'un des premiers groupes paritaires de protection sociale et à 35 % par CNP Assurances, premier assureur de personnes en France. Inter Expansion-FONGEPAR compte ainsi 600 000 comptes épargnants.

La nouvelle société d'épargne salariale s'appuie sur la société de gestion d'actifs Humanis Gestion d'Actifs, qui réunit les équipes de gestion de portefeuille d'Inter Expansion et de FONGEPAR Gestion Financière. Avec un encours géré de plus de 4 milliards d'euros au titre de l'épargne salariale (5^e rang du classement AFG ⁽²⁾), et un encours global de près de 10 milliards d'euros, Humanis Gestion d'Actifs devient un acteur majeur de l'économie sociale. En cohérence avec son appartenance au groupe de protection sociale Humanis, la société de gestion est engagée dans l'Investissement Socialement Responsable.

ACQUISITION DE TEMPO DENTAL PAR LA FILIALE BRÉSILIENNE CAIXA SEGUROS

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a signé un contrat avec le groupe Tempo Participações pour l'acquisition de Tempo Dental. Cette opération représente un montant de 133,6 MBRL (41,7 M€).

Tempo Dental est l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance de frais de soins dentaires du Brésil, avec plus de 524 000 clients et un chiffre d'affaires de près de 65 MBRL (20 M€) sur les neuf premiers mois de 2013. Cette acquisition, qui doit encore recevoir l'approbation du CADE (autorité brésilienne de la concurrence) et de l'ANS (régulateur

(2) Association Française de la Gestion financière.

brésilien du secteur de la santé), permettra à Caixa Seguros de compléter son offre de produits d'assurance liés à la santé, segment sur lequel il est présent depuis 2011.

Après l'acquisition de Previsul en mars 2013, cette opération conforte la stratégie de CNP Assurances en Amérique du

Sud. Elle permet à sa filiale brésilienne d'augmenter la taille de son réseau de distribution, de disposer d'une plateforme opérationnelle et de renforcer sa présence sur le segment des assurances populaires.

1.3. Événements post-clôture

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

CALENDRIER FINANCIER 2014

- Chiffre d'affaires et résultat au 31 décembre 2013 : jeudi 20 février 2014 à 7h30
- **Assemblée générale des actionnaires : mardi 6 mai 2014 à 14h30**
- Chiffre d'affaires et indicateurs de résultat du 1^{er} trimestre 2014 : mercredi 07 mai 2014 à 7h30
- Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2014 : jeudi 31 juillet 2014 à 7h30
- Chiffre d'affaires et indicateurs de résultat des premiers 9 mois 2014 : mercredi 05 novembre 2014 à 7h30

Résultats financiers sur cinq ans

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social (en milliers d'euros)	686 618	643 500	594 151	594 151	594 151
Nombre d'actions ordinaires existantes**	686 618 477	643 500 175	594 151 292	594 151 292	594 151 292
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 985 447	19 042 303	21 345 143	23 948 663	24 376 642
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 062 203	739 281	589 153	282 402	1 099 789
Impôt sur les bénéfices	332 235	94 740	98 045	46 156	142 505
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	735 289	554 702	473 121	212 772	934 268
Résultats par action (en unité)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,55	1,15	0,99	0,48	1,85
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,07	0,86	0,80	0,36	1,57
Dividende attribué à chaque action	0,77*	0,77	0,77	0,77	0,75
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	2 998	3 118	3 077	3 068	3 432
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	288 911	307 929	253 039	257 834	269 182

* Proposition de dividende à distribuer en 2014.

** Pour refléter l'impact de la division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par quatre, le 6 juillet 2010, le nombre d'actions au titre des exercices 2010 et 2009 a été ajusté.

Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale à caractère ordinaire

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS 2013 DE CNP ASSURANCES ET DE SON GROUPE ET DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 030,2 millions d'euros (contre 951,4 millions d'euros pour l'exercice 2012).

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE A 0,77 € PAR ACTION (3^E RÉSOLUTION)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2013 ressort à 735 288 827,27 € (contre 554 702 287,78 € pour l'exercice 2012).

Compte tenu du résultat distribuable de l'exercice 2013 d'un montant de 736 101 955,62 €, correspondant à la somme du bénéfice net précité et d'un report à nouveau positif d'un montant de 813 128,35 €, le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter ce résultat distribuable et de fixer le montant du dividende ainsi que sa date de mise en paiement à compter du 14 mai 2014, selon les modalités présentées dans la 3^e résolution.

Le montant du dividende proposé, en numéraire, est identique à celui de l'an dernier, soit 0,77 € par action et correspond à un taux de distribution de 51 % du résultat net consolidé (part du Groupe).

Le dividende versé aux actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

- fait l'objet, lors de son versement, d'un prélèvement à la source de 21 % pratiqué à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu. Toutefois, ce prélèvement ne sera pas effectué si une demande de dispense a été dûment formulée par l'actionnaire dans le délai prévu ;
- est imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Le dividende versé aux actionnaires de CNP Assurances, au titre des trois derniers exercices, est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €
2012	643 500 175*	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2011 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 € de nominal.

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (4^E RÉSOLUTION)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sont relatives à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2013.

Le conseil d'administration n'a autorisé au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle convention réglementée au sens de l'article L.225-38 du code de commerce.

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (5^E ET 6^E RÉSOLUTIONS)

Conformément et en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, auquel a adhéré la Société, l'assemblée générale des actionnaires est consultée afin d'émettre, au terme de deux résolutions distinctes, son avis sur les éléments de rémunération due ou versée à M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, ainsi qu'à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances.

Les rémunérations octroyées en 2013 aux dirigeants de la Société par le conseil d'administration ont été établies conformément aux orientations des pouvoirs publics s'appliquant aux mandats sociaux exercés dans les entreprises appartenant au secteur public.

L'ensemble de ces éléments de rémunération figurent de façon détaillée dans le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et reproduit à la section 4 du chapitre 5 « Rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances » du document de référence 2013.

L'avis consultatif de l'assemblée ainsi sollicité porte sur les éléments de rémunération due ou attribuée en 2013 aux

dirigeants par le groupe CNP Assurances*. Ces éléments sont reproduits dans le tableau de synthèse ci-dessous, étant précisé que, compte tenu notamment de l'absence de dispositifs de rémunération en titres, les dirigeants de CNP Assurances ne bénéficient d'aucun élément de rémunération « attribuée » mais uniquement d'éléments de rémunération « due ».

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	250 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence (Caixa Seguros Holding)	21 322 €	Sans objet
Avantages de toute nature	Sans objet	Sans objet
TOTAL	271 322 €	SANS OBJET

Frédéric Lavenir, directeur général	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	400 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	48 471 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence	Sans objet	Sans objet
Avantages de toute nature (véhicule de fonction)	1 529 €	Sans objet
TOTAL	450 000 €	SANS OBJET

(1) Les éléments de la rémunération « due » visent les éléments en numéraire acquis par le dirigeant d'une manière certaine, tant dans leur principe que dans leur montant, qu'ils aient ou non déjà été versés au dirigeant.

(2) Les éléments de la rémunération « attribuée » visent les éléments en titres et/ou en numéraire, dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de leur mise en place (ou de leur « attribution ») et qui, de ce fait, ne peuvent faire, le cas échéant, que l'objet d'une valorisation comptable.

* C'est-à-dire CNP Assurances et ses filiales.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ. PRIX MAXIMUM D'ACHAT : 30 €/ACTION (7^E RÉSOLUTION)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'assemblée générale des actionnaires au cours des années précédentes, à l'exception du prix maximum d'achat par action revu à la hausse à 30 € par action.

Le plafond maximum des fonds destinés à la réalisation du programme, qui tient compte de l'augmentation de capital résultant du paiement du précédent dividende en actions intervenu en le 28 mai 2013, a été actualisé à 2 059 855 431 euros.

Conformément à la loi, il est prévu que l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

Le conseil ayant arrêté les comptes ainsi que les projets de résolution a d'ores et déjà subdélégué au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote conforme de l'assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Frédéric Lavenir pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale à caractère extraordinaire

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET À LA DURÉE DES FONCTIONS DES CENSEURS (8^E ET 9^E RÉSOLUTIONS)

En 2012, l'assemblée générale avait modifié les statuts de CNP Assurances pour permettre la mise en place progressive du renouvellement par roulement des administrateurs et des censeurs. L'assemblée avait ainsi nommé ou renouvelé l'ensemble des administrateurs pour des durées de mandat différentes (deux, quatre ou cinq ans), afin d'initier ce roulement.

Aujourd'hui, le conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires de réduire la durée statutaire maximale des mandats des administrateurs et des censeurs de 5 à 4 ans, afin de se conformer aux préconisations du code AFEP-MEDEF. Cette nouvelle durée de mandat sera applicable aux renouvellements ou nominations proposés à compter de l'assemblée générale du 6 mai 2014.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale à caractère ordinaire

RATIFICATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS (10^E, 11^E, 12^E, 14^E RÉSOLUTIONS)

Le conseil soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 la ratification des nominations de Mmes Odile Renaud-Basso et Rose-Marie Van Lerberghe et de MM. Olivier Mareuse et Rémy Weber, intervenues à la suite de la démission de MM. Michel Bouvard, Henri Proglio, André Laurent Michelson et Jean-Paul Bailly.

La Société poursuit ainsi sa politique en matière de parité en permettant d'accroître encore la proportion des administratrices en portant leur nombre à six, soit une proportion de 33 %.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS (13^E, 15^E, 16^E, 17^E, 18^E ET 19^E RÉSOLUTIONS), RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS D'UN CENSEUR (20^E RÉSOLUTION)

Plusieurs mandats arrivant à échéance en 2014, le conseil d'administration soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 le renouvellement des mandats de six administrateurs (MM. Olivier Mareuse, Rémy Weber, Jean-Yves Forel, François Pérol, Franck Silvent, Philippe Wahl) et d'un censeur (M. Pierre Garcin). Conformément à la modification des statuts qui résulterait de l'adoption des 8^e et 9^e résolutions, ces mandats seraient d'une durée de 4 ans.

NOMINATION D'UN CENSEUR EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE (21^E RÉSOLUTION)

Il est proposé à l'assemblée de nommer M. Jean-Louis Davet en remplacement de M. Jacques Hornez pour la durée résiduelle des fonctions de ce dernier, soit 2 ans. Cette durée réduite a été fixée en conformité avec le dispositif de renouvellement par roulement des mandats des administrateurs et des censeurs, mis en place par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2012.

Projets de résolution - assemblée générale mixte des actionnaires

Projets de résolution à caractère ordinaire

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31/12/2013

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur la gestion de CNP Assurances et de son groupe au cours de l'exercice 2013 ;
- du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution ;
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
- du rapport général des commissaires aux comptes ;
- du rapport du président du conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du code de commerce,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 735 288 827,27 euros.

L'assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 1 595 319 euros sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CLOS AU 31/12/2013

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2013, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 1 030,2 millions d'euros tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

Troisième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 735 288 827,27 € et le report à nouveau positif de 813 128,35 €, formant un résultat distribuable de 736 101 955,62 €,

approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence,

- de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 528 696 227,29 € ;
- d'affecter le solde, soit 207 405 728,33 € au poste comptable « report à nouveau ».

Le dividende revenant à chacune des 686 618 477 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 14 mai 2014 étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 9 mai 2014.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L.225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €
2012	643 500 175*	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2011 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 € de nominal.

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Quatrième résolution

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 » du document de référence 2013.

Sixième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou

attribuée à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 » du document de référence 2013.

Septième résolution

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013 au terme de sa neuvième résolution ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %,
 - décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
 - d'octroyer des actions aux salariés de la Société ou de son Groupe, soit par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant

conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser trente (30) euros, hors frais ;
- décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards cinquante-neuf millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente et un (2 059 855 431) euros ;
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous

moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;

- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
- conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
- effectuer toutes formalités et publications,
- et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-209 du code de commerce.

Projets de résolution à caractère extraordinaire

Huitième résolution

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS (ARTICLE 16.1 DES STATUTS)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de réduire la durée du mandat des administrateurs en la ramenant de 5 à 4 ans, étant précisé que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 16-1 des statuts de CNP Assurances dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 16 - Durée des fonctions et vacance des administrateurs

« 1. Le mandat d'administrateur est d'une durée de quatre ans. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés

par roulement de manière à assurer un renouvellement échelonné du conseil d'administration. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée inférieure à quatre ans. »

[Le reste de l'article 16 des statuts demeure inchangé]

Neuvième résolution

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA DURÉE DES FONCTIONS DES CENSEURS (ARTICLE 25 DES STATUTS)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de réduire la durée du mandat des censeurs en la ramenant de 5 à 4 ans, étant précisé que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 25 des statuts de CNP Assurances dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 25 - Nomination et pouvoirs

« L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder la moitié du nombre des administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

La durée des fonctions des censeurs est de quatre années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Les censeurs sont nommés ou renouvelés par roulement de manière à assurer un renouvellement échelonné du collège des censeurs. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un censeur pour une durée inférieure à quatre ans. »

[Le reste de l'article 25 des statuts demeure inchangé]

Projets de résolution à caractère ordinaire

Dixième résolution

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MME ODILE RENAUD-BASSO EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de Mme Odile Renaud-Basso en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Michel Bouvard, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Onzième résolution

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MME ROSE-MARIE VAN LERBERGHE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de Mme Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Henri Proglio, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Douzième résolution

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. OLIVIER MAREUSE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du

rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de M. Olivier Mareuse en qualité d'administrateur, en remplacement de M. André Laurent Michelson, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Treizième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. OLIVIER MAREUSE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Olivier Mareuse pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Quatorzième résolution

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. RÉMY WEBER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de M. Rémy Weber en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Paul Bailly, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Quinzième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR DE M. RÉMY WEBER**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Rémy Weber pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Seizième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-YVES FOREL**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Forel pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dix-septième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR DE M. FRANÇOIS PÉROL**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. François Pérol pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dix-huitième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR DE M. FRANCK SILVENT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Franck Silvent pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dix-neuvième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR DE M. PHILIPPE WAHL**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe Wahl pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vingtième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CENSEUR
DE M. PIERRE GARCIN**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la neuvième résolution, renouvelle le mandat de censeur de M. Pierre Garcin pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vingt-et-unième résolution**NOMINATION DE M. JEAN-LOUIS DAVET
AUX FONCTIONS DE CENSEUR**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la démission de M. Jacques Hornez de ses fonctions de censeur, et conformément à l'article 25 des statuts révisé au terme de la neuvième résolution, décide de nommer M. Jean-Louis Davet pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Vingt-deuxième résolution**POUVOIRS POUR FORMALITÉS**

L'assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

Notices biographiques des membres du conseil d'administration



PHILIPPE BAUMLIN

Né le 16 juin 1957

Fonctions :

Monsieur Philippe Baumlín est délégué régional CNP Assurances – délégation régionale Midi-Pyrénées et président du conseil de surveillance du FCPE « Actions CNP ». Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Philippe Baumlín a été renouvelé pour quatre ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Il est membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des dépôts et consignations, personne morale, a été nommée pour quatre ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

La Caisse des dépôts et consignations est représentée, depuis le 18 décembre 2013, par **M. Jean-Pierre Jouyet**, né le 13 février 1954, diplômé de l'École nationale d'administration, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Jouyet, ès qualités, est membre du comité des rémunérations et des nominations et du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.



MARCIA CAMPBELL*

Née le 30 mars 1959

Licence de français, études commerciales et études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

Fonctions :

Madame Marcia Campbell est présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique au sein du Gouvernement écossais après avoir été directrice des opérations d'Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc entre 2010 et mars 2012.

Administratrice depuis le 22 février 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Marcia Campbell a été renouvelée pour quatre ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Elle est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.



VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Née le 13 octobre 1961

Institut d'études politiques de Paris, DESS « commerce extérieur » de l'université Paris IX Dauphine

Fonctions :

Madame Virginie Chapron du Jeu, directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et consignations après avoir été directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations au sein du pôle finances, stratégie, filiales et international (octobre 2011 - février 2013), a été nommée pour cinq ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État a été nommé pour quatre ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

L'État est représenté au conseil d'administration, depuis le 30 avril 2009, par **M. Ramon Fernandez**.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, né le 25 juin 1967, Ramon Fernandez est directeur général de la direction générale du Trésor.



JEAN-PAUL FAUGÈRE*

Né le 12 décembre 1956

École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Fonctions :

Monsieur Jean-Paul Faugère est président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012. Précédemment, il était directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à mai 2012.

M. Faugère a été nommé pour cinq ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Le conseil d'administration de la Société, réuni le même jour à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, a nommé M. Faugère président du conseil d'administration de CNP Assurances. Ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Il est président du comité stratégique et membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.



ANNE-SOPHIE GRAVE

Née le 6 février 1960.

*École nationale supérieure des mines de Paris
(Mines Paris Tech)*

Fonctions :

Madame Anne-Sophie Grave est directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse de dépôts et consignations. Après avoir occupé depuis le 23 mars 2012, les fonctions de représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations, Mme Anne-Sophie Grave, a été nommée par cooptation, administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 13 novembre 2012 en remplacement de M. Antoine Gosset-Grainville.

L'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 a procédé à la ratification de sa nomination pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur. *(Fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015).*

Mme Grave a été également membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances du 23 mars 2012 au 25 septembre 2013.



JACQUES HORNEZ

Né le 19 juillet 1950

Fonctions :

Monsieur Jacques Hornez est administrateur de la MGEN après en avoir été le vice-président et le trésorier général.

Membre du conseil de surveillance de septembre 2002 à juillet 2007, puis censeur à partir du 10 juillet 2007, les fonctions de censeur de M. Jacques Hornez ont été renouvelées pour une durée quatre ans par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012.

M. Hornez a décidé de remettre à la disposition du conseil d'administration du 19 février 2014, son mandat qui devait initialement prendre fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.



FRÉDÉRIC LAVENIR

Né le 11 juin 1960

HEC, École nationale d'administration

Fonctions :

Monsieur Frédéric Lavenir est directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012.

La nomination de Frédéric Lavenir en qualité d'administrateur a été votée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



STEPHANE PALLEZ*

Née le 23 août 1959

*Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Madame Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de la Caisse centrale de réassurance depuis juillet 2011. Précédemment, Stéphane Pallez était directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management.

Administratrice depuis le 5 avril 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, le mandat d'administratrice de Stéphane Pallez a été renouvelé pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Mme Pallez est également présidente du comité d'audit et des risques et membre du Comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.



ALAIN QUINET

Né le 11 septembre 1961

*Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Monsieur Alain Quinet est directeur général délégué de Réseau Ferré de France après avoir été directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts.

Administrateur depuis le 17 septembre 2008 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Alain Quinet a été nommé pour cinq ans censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

SOPASSURE

La société Sopassure, personne morale, a été nommée administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat d'une durée de 5 ans prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Sopassure est représentée depuis le 9 mars 2004 au sein du conseil de CNP Assurances par **M. Marc-André Feffer**.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, né le 22 décembre 1949, Marc-André Feffer est directeur général adjoint en charge de la stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation du groupe La Poste et vice-président du conseil de surveillance de La Banque Postale.

M. Feffer est membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Ratifications soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires



ODILE RENAUD-BASSO

Née le 2 juin 1965

*Institut d'études politiques de Paris,
ENA (Promotion Jean Monnet)*

Fonctions :

Madame Odile Renaud-Basso est directrice générale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations, directrice des fonds d'épargne, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

Odile Renaud-Basso a été nommée par cooptation administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 en remplacement de M. Michel Bouvard, administrateur démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Renaud-Basso pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

Elle est également membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

Madame Odile Renaud-Basso commence sa carrière en 1990 comme auditeur à la Cour des Comptes. Elle devient, en 1994, adjointe au chef du bureau Afrique-Zone Franc à la direction du Trésor. Puis, en 1996, elle occupe le poste de secrétaire générale du Club de Paris, chef du bureau en charge de la dette et de l'assurance-crédit à la direction du Trésor.

En 1999, elle est nommée chef du bureau du financement des PME, secrétaire générale du comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) à la direction du Trésor. Puis, elle est nommée sous-directrice en charge des affaires européennes et multilatérales à la direction du Trésor en 2001.

Avant d'être nommée chef du service international de la direction du Trésor en 2004, Mme Odile Renaud-Basso occupe les fonctions de chef du service du financement de l'économie à la direction du Trésor en 2003.

En 2005, elle est nommée directrice à la Commission européenne.

En 2010 elle devient chef de cabinet adjoint du président du conseil européen avant d'occuper la fonction de directrice adjointe du cabinet du Premier ministre en 2012.



OLIVIER MAREUSE

Né le 24 octobre 1963

*Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Monsieur Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 15 décembre 2010, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

Après avoir exercé les fonctions de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au sein du conseil d'administration de CNP Assurances, à compter du 25 avril 2013 en remplacement de M. Antoine Gosset-Grainville, Olivier Mareuse a été nommé par cooptation, administrateur

par le conseil d'administration du 18 décembre 2013, pour succéder à M. André Laurent Michelson, administrateur démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Mareuse pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) et le renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017 font l'objet de deux projets de résolution distincts soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

M. Mareuse a également siégé au comité des rémunérations et des nominations entre le 25 avril 2013 et le 25 septembre 2013. Depuis le 25 avril 2013, M. Mareuse est membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

Après avoir été directeur technique et financier de la direction des Assurances collectives de CNP Assurances de 1989 à 1990, il devient chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991. Puis, en 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances.

En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances. Il rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations pour exercer, depuis le 15 décembre 2010, les fonctions de directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts.



ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Née le 7 février 1947

*Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure.
Licenciée d'histoire et agrégée de philosophie.*

Fonctions :

Rose-Marie Van Leberghe est présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur.

Rose-Marie Van Lerberghe a été nommée par cooptation administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 en remplacement de M. Henri Proglio, administrateur démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Van Lerberghe pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

Mme Van Lerberghe est également présidente du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

Madame Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone, où elle a occupé les fonctions de directrice générale des ressources humaines. Puis, elle devient déléguée générale à l'Emploi et à la Formation

professionnelle. Ensuite, elle devient Directrice générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. En 2006, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.



RÉMY WEBER

Né le 18 novembre 1957

Institut d'études politiques d'Aix en Provence, HEC.

Fonctions :

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

Rémy Weber a été nommé par cooptation administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 6 novembre 2013 en remplacement de M. Jean-Paul Bailly, administrateur démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Rémy Weber pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) et le renouvellement de son mandat pour une durée de quatre ans, prenant fin à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017, font l'objet de deux projets de résolution distincts soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.

Rémy Weber est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

M. Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction du Trésor.

Il devient ensuite Responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance crédit, des procédures de financement à l'exploitation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE. au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions-acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du groupe CIC.

Renouvellements soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires



JEAN-YVES FOREL

Né le 17 mai 1961

*Institut d'études politiques de Grenoble,
Licence en Sciences économiques*

Fonctions :

Jean-Yves Forel est membre du directoire de BPCE.

Jean-Yves Forel a été nommé par cooptation, administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 11 décembre 2012 en remplacement de M. Olivier Klein, membre démissionnaire. La ratification de sa nomination pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Jean Yves Forel est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Forel est également membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

M. Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services Financiers Spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services Financiers Spécialisés de Natexis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.



PIERRE GARCIN

Né le 8 février 1960

École centrale de Paris

Fonctions :

Pierre Garcin est directeur des Assurances du groupe BPCE depuis octobre 2010.

Censeur depuis le 7 octobre 2010, le mandat de Pierre Garcin a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

Le renouvellement du mandat de Pierre Garcin en qualité de censeur est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Parcours professionnel :

Pierre Garcin a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la direction d'exploitation grands comptes et de la direction des marchés financiers.

En 1992, il rejoint le groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM. En 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), il est successivement directeur des risques nouveaux, directeur des lignes spécialisées, directeur flottes automobile et solutions alternatives puis directeur technique et financier.

En 2004, il est nommé directeur commercial France & International d'AXA Assurances Collectives (Vie). En 2008, Pierre Garcin était directeur général adjoint de Direct Assurance et directeur financier d'AXA Global Direct.



FRANÇOIS PÉROL

Né le 6 novembre 1963

*HEC, Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Monsieur François Pérol est président du directoire de BPCE et président du conseil d'administration de Natixis.

Nommé administrateur pour une durée de cinq ans par l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2009, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de François Pérol est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Pérol est également membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en qualité de chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis en 2004 directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.

En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 1^{er} août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Depuis le 1^{er} août 2009, François Pérol est président du directoire de BPCE.



FRANCK SILVENT

Né le 1^{er} août 1972

*Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Monsieur Franck Silvent est directeur du pôle Finances, stratégie et participations du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Franck Silvent a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Franck Silvent est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Franck Silvent est également membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

Monsieur Franck Silvent débute sa carrière comme inspecteur des Finances au ministère de l'Économie et des finances à partir de 1998.

Il devient directeur adjoint de la stratégie, des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Caisse des Dépôts en 2002. Il est ensuite nommé directeur finances, stratégie et développement et membre du directoire de la Compagnie des Alpes en 2005 avant de devenir directeur général délégué de la Compagnie des Alpes en 2009.

Enfin, en janvier 2013, il rejoint la Caisse des Dépôts afin d'occuper les fonctions de directeur du pilotage stratégique, du développement durable et des études du groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.



PHILIPPE WAHL

Né le 11 mars 1956

*Institut d'études politiques de Paris,
DEA d'économie monétaire et financière,
École nationale d'administration*

Fonctions :

Monsieur Philippe Wahl est président directeur général du groupe La Poste après avoir été président du directoire de La Banque Postale.

Administrateur depuis le 22 février 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Philippe Wahl a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Wahl est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Wahl est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État.

Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales.

Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en

1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif.

En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Écureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis et de CNP Assurances.

Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006.

En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Nomination soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires



JEAN-LOUIS DAVET

Né le 20 avril 1959. Nationalité française.

École Centrale de Paris.

Doctorat d'État en mathématiques.

Fonctions :

Monsieur Jean-Louis Davet est directeur du groupe MGEN depuis 2008 et directeur général d'Istya depuis 2011.

La nomination de Jean-Louis Davet, en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

M. Davet succéderait ainsi à M. Hornez qui a décidé de remettre à la disposition du conseil d'administration du 19 février 2014, son mandat de censeur qui devait initialement prendre fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Parcours professionnel :

Jean-Louis Davet a débuté sa carrière en 1985 en qualité de chercheur au CNRS et de chargé de cours à l'École centrale de Paris et à l'Université Paris 6.

Il devient en 1988, directeur de Festo France, filiale du groupe allemand d'automatisation industrielle Festo ; puis de 1992 à 2006, directeur associé de divers cabinets de conseil en stratégie (Gemini Consulting, CMC-Oliver Wyman, Cap Gemini, Ernst & Young).

En 2006, il intègre la Mutualité Française au poste de directeur et conseiller du directeur général puis devient directeur général de la MGEN à compter de 2008.

Modalités pratiques

Comment participer au vote de l'assemblée générale ?

Pour participer à une assemblée générale plusieurs options vous sont proposées :

- demander une carte d'admission pour y assister personnellement ;
- voter par correspondance ;
- autoriser le président à voter en votre nom ;

- donner mandat à votre conjoint, à un autre actionnaire ou à un tiers pour vous représenter.

Ces choix peuvent être exprimés soit par courrier postal, au moyen du formulaire unique de vote, soit par le canal d'Internet.

Vous assistez à l'assemblée générale

- Cochez la case **A** pour demander une carte d'admission.
- Dated et signez ce formulaire **6**
- Renvoyez le formulaire unique de vote à Caceis Corporate Trust, si vous êtes actionnaire au nominatif, ou à votre intermédiaire financier, si vous êtes actionnaire au porteur.

Ces démarches accomplies, votre carte d'admission vous sera envoyée par courrier postal ou tenue à votre disposition à une borne d'accueil de l'assemblée générale si les délais postaux étaient trop courts.

Cette carte d'admission ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées le jour de l'assemblée générale.

Vous n'assistez pas à l'assemblée générale

- Choisissez l'une des trois options :
 - Je vote par correspondance ;
 - Je donne pouvoir au président de l'assemblée générale ;
 - Je donne pouvoir à un tiers dénommé.

Vote par correspondance

- Cochez la case correspondante **1**
- 2** Projets de résolution approuvés par le conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve dans les pages 17 à 21).
 - **Pour voter pour** : laissez telles quelles les cases correspondant aux résolutions qui recueillent votre adhésion ;

- **Pour voter contre** : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.

- 3** Dans l'éventualité de projets de résolution non agréés par le conseil d'administration*

- Noircissez la case correspondant à votre choix.

Pouvoir au président

- Cochez la case correspondante **4**

Pouvoir à un tiers dénommé

- Cochez la case correspondante **5**
- Indiquez les nom et prénom de la personne choisie pour vous représenter.

* Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de cette assemblée de points ou de projets de résolution par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, doivent être envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : questions-ecritesag2014@cnp.fr, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, soit au plus tard le 29 mars 2014.

Formulaire unique de vote

Vous désirez assister à l'assemblée :
cochez la case A.

Vous désirez voter par correspondance :
cochez ici, et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée :
cochez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'assemblée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.

A

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ☐ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this ☐ , date and sign at the bottom of the form**
A. ☐ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**
B. ☐ J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**



Siège social/Headquarters
4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15
Société anonyme au capital de 686 618 477 €
N° 341 737 062 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
MARDI 6 MAI 2014, A 14 HEURES 30
Palais Brongniart – 28 place de la Bourse – 75002 PARIS
GENERAL ORDINARY AND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING
On MAY 06, 2014 at 2.30 p.m.
Palais Brongniart – 28 place de la Bourse – 75002 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
Identifiant - Account
Nombre d'actions / Number of shares
Nominatif / Registered
Porteur / Bearer
Vote simple / Single vote
Vote double / Double vote
Nombre de voix - Number of voting rights

1 reprise régie par le code des assurances

4

5

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ☐ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ☐ , for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ☐ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ☐ .

2

1	2	3	4	5	6	7	8	9
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10	11	12	13	14	15	16	17	18
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
19	20	21	22	23	24	25	26	27
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

3

Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs
A ☐	☐	☐	F ☐	☐	☐
B ☐	☐	☐	G ☐	☐	☐
C ☐	☐	☐	H ☐	☐	☐
D ☐	☐	☐	J ☐	☐	☐
E ☐	☐	☐	K ☐	☐	☐

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf. ☐
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO). ☐
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf. ☐

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification 03 Mai 2014
sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification 03 Mai 2014

à la banque / to the bank
à la société / to the company

Date & Signature

6

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Identifiant OLIS-Actionnaire
(uniquement pour les actionnaires au nominatif).

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

Vous devez dater et signer le formulaire unique de vote et le retourner le 3 mai 2014 au plus tard.

POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

à Caceis Corporate Trust, au moyen de l'enveloppe T jointe au dossier de convocation ou à CACEIS Corporate – assemblées générales centralisées – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, sous pli affranchi.

POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

à votre banque (ou autre intermédiaire financier) qui y joindra une attestation de participation* avant de transmettre le tout à Caceis Corporate Trust.

* Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte-titres et qui, mis à jour automatiquement, le 30 avril 2014 à zéro heure, justifie votre qualité d'actionnaire à l'assemblée générale.

Vote pré-assemblée générale VOTACCESS

LE DISPOSITIF DE VOTE PRÉ-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VOTACCESS SERA OUVERT DU 7 AVRIL AU 5 MAI 2014 À 15H00

Cette année, CNP Assurances a adhéré au dispositif de place « VOTACCESS », plateforme électronique qui facilite la communication et la participation des actionnaires au nominatif et au porteur aux assemblées générales. Ceux-ci bénéficient d'un accès permanent à cette plateforme de vote pré-assemblée générale via Internet jusqu'au 5 mai 2014 à 15 heures et peuvent ainsi consulter la documentation sur l'assemblée générale et saisir directement leurs instructions de vote.

Ainsi, les actionnaires au porteur et au nominatif bénéficient :

- d'un accès permanent à la plate-forme Votaccess 24h/24 et 7 J/7 pendant la période d'ouverture de l'urne ;
- d'une connexion sécurisée à partir de leur réseau bancaire pour les actionnaires au porteur, et à partir du

site OLIS-Actionnaire pour les actionnaires au nominatif sans nécessité d'authentification supplémentaire ;

- d'une consultation de la documentation relative à l'assemblée générale (BALO, avis de convocation...) ;
- d'une transmission des instructions de participation à l'assemblée générale leur permettant de :
 - demander une carte d'admission,
 - voter par correspondance,
 - donner un mandat à un tiers ou au président,
 - accéder à des fonctionnalités complémentaires telles que la révocation d'un mandat donné à un tiers ou au président ou l'impression d'une attestation de prise en compte des instructions de vote.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR ?

Vous êtes invité à vous identifier sur le portail Internet de votre réseau bancaire avec vos codes d'accès habituels. Si l'établissement teneur de votre compte-titres est connecté à la plateforme VOTACCESS, un drapeau figure devant la ligne d'avoirs « actions CNP Assurances ». En cliquant sur ce drapeau, vous serez dirigé automatiquement vers la plateforme VOTACCESS et pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote (demande d'une carte d'admission, vote par correspondance, pouvoir donner au président, désignation ou révocation d'un mandataire).

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF ?

Dans le cadre de ses fonctions de teneur de registre nominatif, Caceis Corporate Trust assure le déploiement de VOTACCESS auprès des actionnaires nominatifs.

Après s'être connectés au site OLIS-Actionnaire, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée VOTACCESS.

L'identifiant de connexion à OLIS-Actionnaire est indiqué sur le formulaire de vote par correspondance joint au présent avis de convocation. Il figure, en haut à droite, dans le cadre réservé à la Société, au-dessus des quantités de titres détenus (cf. page 29).

Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif pur :

La connexion au site OLIS-Actionnaire s'effectuera avec les codes d'accès qui vous ont été attribués par Caceis Corporate Trust. Votre identifiant apparaît sur le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation.

S'il s'agit de votre première connexion à OLIS-Actionnaire, cliquez sur « Première connexion ». Sinon, cliquez directement sur « Accéder à mon compte ».

Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne vos instructions de vote.

Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif administré :

L'accès à VOTACCESS s'effectuera via une version allégée d'OLIS-Actionnaire contenant uniquement des informations relatives à vos données personnelles d'identification, votre position de droits de vote et l'accès à l'e-consentement.

Vous êtes invité à vous connecter au site OLIS-Actionnaire en renseignant l'identifiant qui figure sur le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation (en haut à droite dans le « cadre réservé à la Société », au-dessus du nombre d'actions détenu) puis en cliquant sur « Première connexion » : une référence client vous sera envoyée automatiquement par voie postale.

Une fois connecté, vous serez automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et vous pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote.

Rappel : Vous pourrez également opter pour l'envoi des dossiers de convocation aux prochaines assemblées générales des actionnaires de CNP Assurances en adhérant à l'e-convocation. Les éléments de l'avis de convocation vous seront alors envoyés à l'adresse de la messagerie électronique que vous aurez mentionnée.

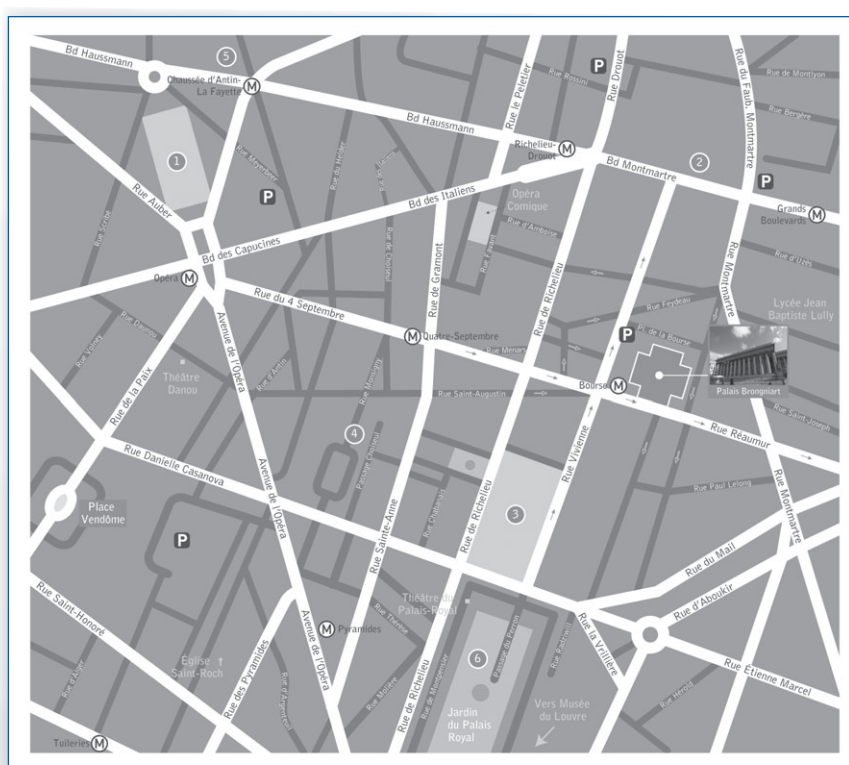
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

- Le service Relation Investisseurs de Caceis Corporate Trust est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, pour vous guider lors de votre connexion à OLIS-Actionnaire et répondre à vos questions.
- N'hésitez pas à le contacter au 01 57 78 33 44 ou par courriel à l'adresse suivante CT-contact@caceis.com.

Comment accéder au Palais Brongniart ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES

**Mardi 6 mai 2014 à 14h30,
au Palais Brongniart - Grand auditorium - 28 place de la Bourse - 75002 Paris**



- M Ligne 3 - Station Bourse
Lignes 8 et 9 - Station Grands Boulevards
- Bus Bus 20, 39, 74 et 85 - Arrêt Bourse

Parking souterrain payant

Demande d'envoi de documents et renseignements

Pour toutes questions écrites

Conformément aux dispositions des articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président du conseil d'administration.

Ces questions doivent être adressées :

■ **par courrier postal** : au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;

■ **par courrier électronique à l'adresse :**
questions-ecritesag2014@cnp.fr

au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Les questions écrites posées par les actionnaires au porteur doivent être accompagnées d'une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte).

Documents et renseignements

Vous pouvez demander à CNP Assurances de vous faire parvenir les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce concernant l'assemblée générale convoquée le 6 mai 2014, à l'exception de ceux annexés au formulaire de procuration et de vote par correspondance.

NB : Les actionnaires au nominatif peuvent obtenir de CNP Assurances, en formulant une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des assemblées générales d'actionnaires ultérieures.

Pour toutes informations

VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTION JURIDIQUE CORPORATE

Courrier : **CNP Assurances**
Direction juridique corporate - Service Droit des sociétés
4, place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15

E-mail : **questions-ecritesag2014@cnp.fr**

Publications 2014

Les documents annuels* (document de référence, rapport annuel, bilan responsabilité sociétale d'entreprise) ainsi que le guide de l'actionnaire** et la lettre d'information aux actionnaires** sont disponibles et téléchargeables sur le site www.cnp-finances.fr.

Elles peuvent vous être envoyées sur simple demande :
auprès des téléconseillers du numéro vert « actionnaires » (Touche 4) :
du lundi au vendredi de 9h à 18h.



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou par courriel à actionnaires@cnp.fr ou infofi@cnp.fr

* en version française et anglaise.

** en français uniquement.

CNP ASSURANCES

Société anonyme
au capital de 686 618 477 euros
entièrement libéré

Siège social :
4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15
RCS Paris 341 737 062
Entreprise régie par le code des assurances

CNP Assurances
sur internet

www.cnp.fr

Découvrez le nouveau site et le nouveau
film de CNP Assurances.

Le Groupe, ses métiers, ses services,
ses engagements.

Particuliers, professionnels, journalistes,
investisseurs, actionnaires, des rubriques
dédiées pour chacun d'entre vous.

